



TRESOR CREUSE

cgt.023@cp.finances.gouv.fr

www.tresor.cgt.fr/23/

[février 05](#)

RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DU TRÉSOR PUBLIC EN MILIEU RURAL ET MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

Le 7 juillet dernier, dès que nous avons été informés du plan de restructuration du réseau du trésor public, nous avons adressé un courrier aux 43 maires concernés, un seul a jugé bon de nous répondre. A l'époque, si nous étions partagés sur le fond du dossier nous étions unanimes à condamner la forme.

Depuis, la presse régionale, nationale, la télévision et l'ensemble des médias se sont fait l'écho de « la fronde des élus creusois ». Dimanche 30 janvier FR3 LIMOUSIN a de nouveau consacré une demi-heure d'antenne aux services publics en milieu rural.

Au cours de ces six mois, jamais les conditions de travail des agents du trésor n'ont été évoquées. Ils ont été filmés, photographiés, sans pouvoir s'exprimer, **obligation de réserve**.

Aujourd'hui, par notre intermédiaire, le temps est venu de donner la parole aux principaux acteurs.

En 1913, la Creuse comptait 35 perceptions, aujourd'hui ce nombre a été ramené à 27 : dix fermetures, Lourdoueix Saint-Pierre, Peyrabout, Sainte-Feyre, Vareilles, Lavaveix les Mines, Mainsat, Vallières, Lépaud, Jarnages, Genouillac et deux créations, Guéret Piquerelle, Paierie Départementale.

Pourquoi comparer deux situations distantes d'un siècle ? Tout simplement pour démontrer que de tout temps et aujourd'hui encore, le réseau du Trésor Public est un réseau de proximité et que nous pensons que le procès qui lui est fait depuis quelques mois est bien injuste. Certes, la fermeture des trésoreries est « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase », mais il ne faut pas que le trésor public soit montré du doigt et que les personnels soient les « otages » et futures victimes de cette lutte.

Les annonces des campagnes électorales ne sont pas que des mots. La baisse de l'impôt sur les revenus et le non-remplacement de tous les départs à la retraite dans la fonction publique se traduisent réellement sur le terrain.

C'est ainsi qu'en Creuse les effectifs ont diminué de 13% en 8 ans :

- ✓ au 01/01/1997 143 emplois hors cadre A
- ✓ au 01/01/2000 139 emplois
- ✓ au 01/01/2003 136 emplois
- ✓ au 01/01/2004 132 emplois
- ✓ au 29/03/2004 128 emplois
- ✓ au 01/01/2005 124 emplois (information reçue en novembre 2004)

A cette situation il faut ajouter les emplois de cadre A non remplacés, probablement à tout jamais, du Grand-Bourg, Auzances, Chambon et la Courtine.

On doit s'interroger sur les conditions de travail dans les petites trésoreries en zone rurale. La personne seule assume toutes les responsabilités sans en percevoir le salaire correspondant. Peut-elle prétendre aux acquis sociaux (temps partiel etc...) comme ses collègues ? Oui en théorie mais dans les faits... Les congés doivent être planifiés afin de solliciter l'équipe de dépannage.

Que penser de la situation d'une collègue qui a osé braver les rigueurs de l'hiver mardi 25 janvier (il fallait bien payer les salaires des employés communaux) et qui a couché dans les bureaux mardi et mercredi soir dans l'impossibilité de regagner son domicile distant d'une vingtaine de kilomètres.

Comment s'étonner que personne ne veuille travailler dans ces conditions et que les postes vacants ne soient jamais pourvus ?

Depuis deux mois et le changement de Préfet et de Trésorier-payeur général, plusieurs réunions de concertation se sont tenues dans chaque canton.

A ce jour, les élus de Grand-Bourg et de Saint Sulpice les Champs ont signé la charte de service du Trésor Public en milieu rural avec tenu d'une permanence respectivement de 4 et 3 demi-journées par semaine.

Les négociations sont toujours en cours sur le canton de Pontarion sur la base de 3 demi-journées par semaine.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas de précision sur la situation de Gentioux.

S'agissant de La Courtine, le conseil municipal réuni le 21 janvier dernier :

- ✓ sollicite 5 demi-journées réparties de la façon suivante...
- ✓ demande que les opérations traitées précédemment puissent l'être de la même façon lorsque la réduction du temps d'ouverture de la trésorerie sera définie.
- ✓ demande que la préparation des budgets communaux se fasse dans les locaux de la trésorerie de La Courtine.
- ✓ etc....

En résumé, le conseil municipal demande que la charge de travail d'une semaine soit faite en 2 jours et demi. Devra-t-on rendre des comptes aux élus de La Courtine chaque fin de semaine ?

Nous comprenons l'amertume des élus concernés par les restructurations qui voient les services à la population régresser. Cependant, il ne faut pas se tromper de combat, les effectifs du Trésor Public de la Creuse ne se décident pas à Guéret mais à Paris ou les parlementaires adoptent les suppressions d'emplois à travers le vote des lois de finances et ce depuis des années.

Ces quelques lignes n'ont pas la prétention de traiter le sujet de façon exhaustive, elles relatent simplement les problèmes concrets rencontrés par les agents du trésor dans les postes à faible effectif.

Par contre, la CGT Trésor considère que les négociations sont intervenues bien tardivement et n'ont que suffisamment duré. Il appartient désormais au Directeur général de la Comptabilité Publique et au Trésorier-payeur général de la Creuse de prendre leurs responsabilités en privilégiant les conditions de travail des personnels du trésor et le bon fonctionnement des services avant toute autre considération.

Cette publication sera adressée à tous les maires et conseillers généraux concernés.